

---

# REGLEMENT ET INSCRIPTION 2018

## Championnat du Petit lac

---

### **A. ORGANISATION**

Le Championnat du Petit Lac se court sur **10 manches**. Ces régates sont inscrites au calendrier lémanique de l'ACVL.

### **B. JAUGE**

Le CPL est ouvert à tous les bateaux monocoques conformes au règlement de jauge **SRS 2018**. Tout concurrent doit être en possession du certificat de jauge **SRS 2018 valable** de son voilier.

### **C. CLASSES**

Classes ACVL **Système A : TCF1, TCF2, TCF3, TCF4, TCFX** + classes monotypes.

Une classe doit comporter au minimum 3 bateaux ; dans le cas contraire cette classe sera regroupée avec une autre.

Les classes monotypes sont définies selon les critères de l'ACVL. Les bateaux naviguant dans ces séries ne seront pas classés dans leur classe SRS et doivent répondre à la définition de monotypie selon les critères de l'ACVL.

### **D. CLASSEMENT**

Le classement est calculé sur la base des résultats annoncés par les clubs organisateurs et selon l'annexe A 4, système de points à minima du **RCV 2017-2020** de l'ISAF, modifié comme suit :

Non parti - DNC : 25 points ; Non fini - DNF : nombre de participants inscrits au CPL / classe +1.

En cas d'annulation d'une manche, les bateaux inscrits à la manche se verront attribuer un nombre de point égal au nombre d'inscrits / classe + 1 (DNS)

Pour le classement final, les **6 meilleurs** résultats seront pris en compte. Tous les bateaux seront classés. Les égalités seront départagées selon la règle A8 des **RCV 2017-2020**.

### **E. RECLAMATIONS**

Les réclamations concernant les classements du Championnat uniquement sont à adresser par écrit au CPL dans les 10 jours suivant la diffusion de ces derniers.

### **F. PENALITES**

Toute modification de classe (ACVL) et/ou de coefficient (TCF) doit être annoncée aux clubs organisateurs ainsi qu'au CPL au plus tard lors de l'inscription à la régates suivant cette modification. Le manquement à cette règle peut entraîner une disqualification.

Un bateau qui, suite à un contrôle de jauge inopiné, doit subir un changement de classe ou de coefficient sera déclaré DSQ pour toutes les régates antérieures.

Un changement de classe ou de TCF dûment annoncé durant la saison correspond à une nouvelle inscription au CPL. Les résultats des régates courues avant et après le changement de classe TCF ne pourront en aucun cas être cumulés.

---

## REGLEMENT ET INSCRIPTION 2018 – suite et fin Championnat du Petit lac

---

### **G. INSCRIPTIONS**

L'inscription au CPL ne sera effective qu'aux conditions suivantes :

#### **Formule:**

1° Le formulaire d'inscription complet est à envoyer par voie postale à l'adresse suivante :

Pascal Imbert, ch. de la Planta 25, 1223 Cologny,  
ou par courriel à [pascal.imbert@bluewin.ch](mailto:pascal.imbert@bluewin.ch)

2° La finance d'inscription de Frs 60.00 est à payer à l'ordre du :

Championnat du Petit Lac, c/o Pascal Imbert, 25 ch. de Planta, 1223 Cologny,  
CCP 12-17802-4, IBAN CH69 0900 0000 1201 7802 4, en indiquant le nom du bateau  
et son numéro de voile.

**Attention** : le bateau ne sera classé qu'à partir de la régates qui suit son inscription et son paiement.

Dans tous les cas, le bateau sera en possession de son certificat **SRS 2018**. Sa validité sera contrôlée dans la liste présente sur le site [www.swissratingsystem.org](http://www.swissratingsystem.org). En cas de doute, la preuve de la validité du certificat sera apportée par le propriétaire du voilier.

En plus de l'inscription administrative au Championnat, les concurrents doivent s'inscrire directement auprès des Clubs organisateurs pour chaque régates choisie.

### **H. PRIX**

A la fin de chaque manche, un prix est tiré au sort et est remis sur place à un membre de l'équipage désigné. En cas d'absence de ce dernier, il est immédiatement remis en jeu pour un nouveau tirage au sort. En cas d'aucune présence lors de ce 2<sup>e</sup> tirage, le prix est gardé par le comité pour être tiré au sort parmi les présents à la soirée de fin de saison.

Lors de cette soirée, plusieurs prix seront attribués aux meilleurs de chaque classe, pour autant qu'ils soient présents.

### **I. MODIFICATION DU REGLEMENT**

Le Comité se réserve le droit de modifier en tout temps le présent règlement. Les concurrents seront informés dans les meilleurs délais.

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous directement au comité